

EPCOR Natural Gas Limited Partnership (EPCOR) — Aylmer — 1^{er} octobre 2023

EPCOR a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) de modifier les prix qu'elle facturera aux clients d'Aylmer à compter du 1^{er} octobre 2023.

La CEO a approuvé les tarifs du gaz naturel en vigueur au 1^{er} octobre 2023.

Frais du gaz naturel¹ (ajustement trimestriel inclus) = **22,9411 ¢/m³**

Incidence annuelle du tarif du gaz naturel pour un consommateur moyen (consommant 1 780 m³ par an) = **— 6,47 \$**

Incidence annuelle totale sur la facture d'un client moyen = **—6,47 \$**

La principale raison de la modification du tarif du gaz naturel est une baisse du prix prévisionnel qu'EPCOR s'attend à payer pour le gaz naturel au cours des 12 prochains mois et la différence entre les prix réels du gaz naturel et les prix qui ont été estimés au dernier trimestre.

Remarque : Les prix du gaz naturel sont calculés à partir des prévisions données pour les 12 prochains mois. Les prévisions n'étant jamais exactes, il est normal que le prix facturé diffère du prix réel du marché. La différence est calculée et répercutée sur les consommateurs, et elle sera créditée ou débitée lors des demandes ultérieures aux termes du rajustement trimestriel des tarifs.

Tarifs résidentiels d'EPCOR (par mois)

Description du tarif	Clients du réseau de gaz		Clients en achat direct	
	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle	Nouveau tarif	Hausse ou baisse annuelle
Approvisionnement en gaz (¢/m ³)	22,9411 ¢	-6,47 \$	S.O.	S.O.
Frais mensuels : Frais fixes (\$/mois)	20,50 \$	Aucun changement	20,50 \$	Aucun changement
Volume livré chez vous : 0 à 1 000 m ³ Au-delà de 1 000 m ³ (¢/m ³)	13,9823 ¢ 11,2376 ¢	Aucun changement	13,9823 ¢ 11,2376 ¢	Aucun changement
Taxe fédérale sur le carbone et frais carbone des installations	12,39 ¢	Aucun changement	12,39 ¢	Aucun changement
Hausse/baisse annuelle de la facture*	-6,47 \$		Aucun changement	
Rajustements temporaires des tarifs	Aucun changement		Aucun changement	
Incidence annuelle totale sur la facture	-6,47 \$		Aucun changement	

¹ Tel qu'approuvé dans le dossier EB-2023-0269

*Montant calculé selon la consommation type de 1 780 m³ par an.